



Réglementation PEB



Référence dossier PEB : RWPEB-115309

Obtention du permis : 18/09/17

Cadre réservé à l'Administration :

Date de génération : 21/10/2020

Localité : Melen

Déclarant(s) : . L SphèreD
. L SphèreD

Formulaire de déclaration PEB provisoire

QUEL PROJET est concerné par le formulaire de déclaration PEB provisoire ?

Les travaux de construction, de reconstruction ou de rénovation importante pour lesquels la demande de permis d'urbanisme est postérieure au 1er mai 2015 (Nature de travaux : neuf).

(cf article 28 §1er du Décret PEB du 28/11/2013)

Sont également concernés, les travaux de reconstruction partielle et d'extension d'un bâtiment ou d'une unité qui consistent à :

1° créer un volume protégé supérieur à 800 m³ ;

2° doubler, au moins, le volume protégé existant ;

3° remplacer les installations visées par la méthode de calcul et au moins 75 pour cent de l'enveloppe.

(Nature de travaux : assimilé à du neuf).

QUI DOIT introduire le formulaire de déclaration PEB provisoire ?

Le DECLARANT PEB, qui est la personne physique ou morale tenue de respecter les exigences PEB, à savoir le demandeur de permis.

(cf article 19 §1er et §2 du Décret PEB du 28/11/2013)

QUI DOIT compléter le formulaire de déclaration PEB provisoire ?

Le RESPONSABLE PEB, qui est la personne physique ou morale agréée par le Gouvernement et désignée par le déclarant PEB pour assumer les missions PEB relatives au projet.

(cf article 20 §1er et §2 du Décret PEB du 28/11/2013)

QUAND introduire le formulaire de déclaration PEB provisoire ?

Toute personne qui met en vente ou en location un bâtiment ou une unité PEB faisant l'objet d'une procédure PEB est tenue de disposer d'une déclaration PEB provisoire avant la mise en vente ou en location.

À la demande du déclarant PEB, le responsable PEB établit la déclaration PEB provisoire, l'enregistre dans la base de données PEB, puis la remet au déclarant PEB.

(cf article 28 §1er du Décret PEB du 28/11/2013)

QUAND est-ce que la déclaration PEB provisoire donne lieu à un certificat PEB provisoire ?

Si la déclaration PEB provisoire contient les éléments suffisants à l'établissement d'un certificat PEB, le responsable PEB établit un certificat PEB provisoire du bâtiment ou de l'unité PEB concernée lorsqu'il enregistre la déclaration PEB provisoire. Lorsqu'un certificat PEB provisoire a été communiqué à un locataire, le certificat PEB qui sera établi sur base de la déclaration PEB finale devra être transmis sans délai au locataire lorsqu'il aura été établi.

Où trouver plus d'INFORMATIONS ?

Pour toute demande de documentation et toute information relative à la performance énergétique des bâtiments, vous pouvez consulter le site portail de l'énergie en Wallonie : <http://energie.wallonie.be>

1. Coordonnées des intervenants

1.1. Déclarant(s)

Déclarant 1

Cette personne est la même que celle renseignée comme Déclarant dans la Déclaration PEB initiale.

Vous êtes : Personne morale

Dénomination L SphèreD

Forme Juridique .

légalement représentée par :

Mr Nom SAINT-REMY Prénom Gérald

Fonction .

Rue Avenue de Tervuren Numéro 412 Boite

Code Postal 1150 Localité Woluwe-Saint-Pierre Pays Belgique

Téléphone Fax

Courriel .

Déclarant 2

Cette personne est la même que celle renseignée comme Déclarant dans la Déclaration PEB initiale.

Vous êtes : Personne morale

Dénomination L SphèreD

Forme Juridique .

légalement représentée par :

Mr Nom DEROANNE Prénom Patrick

Fonction .

Rue Avenue de Tervuren Numéro 412 Boite

Code Postal 1150 Localité Woluwe-Saint-Pierre Pays Belgique

Téléphone Fax

Courriel .

1.2. Responsable PEB

Cette personne est la même que celle renseignée comme Responsable PEB dans la Déclaration PEB initiale.

Vous êtes : Personne morale

Numéro d'agrément PEB-04307

Dénomination ECONORMES Energie et Architecture

Forme Juridique sc sprl

légalement représentée par :

Mme Nom JOSSE Prénom Stéphanie

Fonction Architecte - Gérante Associée

Rue Rue Sainte Walburge Numéro 135 Boite

Code Postal 4000 Localité Liège Pays Belgique

Téléphone 04.362.19.27 Fax

Courriel liege@econormes.be

1.3. Architecte

Vous êtes : Personne morale

Dénomination Atelier Chora

Forme Juridique Société civile d'architectes

légalement représentée par :

Mr Nom MARCHAL Prénom Emeric

Fonction Architecte - Gérant

Rue Rue du Jardin Botanique Numéro 46 Boite

Code Postal 4000 Localité Liège Pays Belgique

Téléphone 04/222.21.32 Fax 04/222.23.31

Courriel emeric.marchal@atelier-chora.be

2. Description du projet

2.1. Localisation des travaux



Rue Rue Labouxhe Numéro 81 Boite _____
 Code Postal 4633 Localité Melen Pays Belgique
 Références cadastrales Div.6 Sect. C n°198E

2.2. Nature du projet et exigences applicables

Nature du projet

Nom du bâtiment Maison
 Période du permis Du 01/01/2017 au 31/12/2017
 Nature des travaux Travaux de rénovation importante
 Critère invoqué Surface rénovée supérieure à 25% de l'enveloppe existante

Exigences applicables

Nom de l'unité PEB	Destination de l'unité PEB	Exigences PEB à respecter conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15/05/2014 et ses annexes			
		U/R		Ventil	
A.1-1	Résidentiel individuel (PER)	U/R		Ventil	
					

2.4. Etat d'avancement des travaux

Nom de l'unité A.1-1

Enveloppe de l'unité PEB

Certaines parois de l'unité PEB sont incomplètes et/ou non-réalisées telles que décrites dans le rapport ci-joint. Le tableau ci-dessous présente le stade des différentes parois concernées de l'unité PEB et le type d'impact sur celles-ci. Les parois réalisées telles que décrites dans le rapport ne sont donc pas reprises dans le tableau ci-dessous.

Nom de la paroi	Type	Stade	Impact sur la paroi		
			Surface	Environnement	Composition
F01_A.1.1_SALON_(1,44	Fenêtre	En cours	Oui	Non	Oui
F02_A.1.1_CHAMBRE01_	Fenêtre	En cours	Oui	Non	Oui
F03_A.1.1_CHAMBRE02_	Fenêtre	En cours	Oui	Non	Oui
F04_A.1.1_CHAMBRE02_	Fenêtre	En cours	Oui	Non	Oui
F05_A.1.1_SàM_(0,62x1,	Fenêtre	En cours	Oui	Non	Oui
F06_A.1.1_SàM_(2,63x2,	Fenêtre	En cours	Oui	Non	Oui
P01_A.1.1_HALL_(1,00x2,	Porte	En cours	Oui	Non	Oui

Systèmes de l'unité PEB

Tous les systèmes de l'unité PEB sont complets et réalisés tels que décrits dans le rapport ci-joint.

3. Liste des documents à joindre

Le rapport PEB

qui reprend au minimum :

- le descriptif de l'état du bâtiment et des mesures mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB ;
- un descriptif des travaux restant à accomplir pour que les exigences PEB soient respectées ;
- l'estimation du résultat attendu du calcul de la performance énergétique du bâtiment.

Une copie de l'attestation ou du document permettant d'évaluer la pertinence de l'exception invoquée

Une copie de l'Arrêté ministériel relatif au(x) concept(s) innovant(s) utilisé(s) dans le projet.

Autre

Description de la pièce jointe :

Nombre TOTAL de documents joints

4. Déclarations sur l'honneur et signatures

Déclarant 1

Je soussigné(e), SAINT-REMY Gérald

représentant légal pour : L SphèreD

domicilié(e) / établi(e) Avenue de Tervuren 412 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre

assumant le rôle de : Déclarant

déclare que toutes les données reprises dans ce formulaire sont exactes et conformes aux mesures concrètes mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB.

Date : 21 / 10 / 2020

Signature : _____

Déclarant 2

Je soussigné(e), DEROANNE Patrick

représentant légal pour : L SphèreD

domicilié(e) / établi(e) Avenue de Tervuren 412 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre

assumant le rôle de : Déclarant

déclare que toutes les données reprises dans ce formulaire sont exactes et conformes aux mesures concrètes mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB.

Date : 21 / 10 / 2020

Signature : _____

Responsable PEB 1

Je soussigné(e), JOSSE Stéphanie

Numéro d'agrément : PEB-04307

représentant légal pour : sc sprl ECONORMES Energie et Architecture

domicilié(e) / établi(e) Rue Sainte Walburge 135 à 4000 Liège

assumant le rôle de : Responsable PEB, Auteur d'EF

déclare que toutes les données reprises dans ce formulaire sont exactes et conformes aux mesures concrètes mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB.

Date : 21 / 10 / 2020

Signature :  _____

5. Protection de la vie privée

Comme le veut la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous vous signalons que :

- Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon :
Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.